



## PROCEDURE SIMPLIFIEE OUVERTE N° OF04/2019 RELATIVE A LA FOURNITURE DE GPS

### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

### ARTICLE 2 : OBJET

La présente consultation a pour objet la fourniture de GPS.

### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix unitaire. Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont constituées en **quatre (4) lots**.

### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de ce présent appel d'offres seront financés par le budget 2019 du Conseil du Café-Cacao sur la ligne 2442

### ARTICLE 5: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

### ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

**Le Conseil du Café-Cacao**  
**ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB**  
**19<sup>e</sup> étage porte 17**  
**Tél. : 20 20 27 68 / 20 25 56 39**

**Service Achats et Passation des Marchés**  
**Voir Mademoiselle MOBOU Sandrine**

Email : [diarra.mariam@conseilcafecacao.ci](mailto:diarra.mariam@conseilcafecacao.ci)

contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable de **10 000 FCFA**.

### ARTICLE 7: REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **07 mars 2019 à 09 heures 30 minutes déla**  
**rigueur**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

### ARTICLE 8 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **07 mars 2019 à 10 heures 00 dans la salle de réunion du 16<sup>e</sup> étage de l'Immeuble CAISTAB**.

### ARTICLE 9 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

### ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **déla**  
**de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

### ARTICLE 11 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

### ARTICLE 12 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

**La Direction Générale**